

# DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil  
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 22 juin 2011 à Dinozé

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 14/06/2011

### Délégués titulaires présents : 25

Nadine GEROME, Joël MAROT, Jean-Louis RABU, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Daniel REMY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

### Délégués titulaires excusés : 2

Miguel Martin, Jean-Michel GEORGES.

### Délégués titulaires absents : 1

Stéphane CANADAS.

### Pouvoirs : 3

Marielle CUNY donne pouvoir à Nadine GEROME, Frédéric SCHMIDT donne pouvoir à Philippe NOEL, Daniel LAGARDE donne pouvoir à Véronique MARCOT,

### Délégués suppléants présents : 5

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Guy DELOY, Jean-Claude CICOLAZ représente Jean-Pierre CARITEAU, Christian PIERREL représente André LAPOIRIE, Annie BOISSONNET représente Pierrette GERARD, Christine LEMARQUIS représente Michel THOMAS.

L'an deux mil onze le mercredi 22 juin à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Dinozé, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Pascal CHARRETTE a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h45. Il remercie Monsieur le Maire de Dinozé pour son accueil.

La visite de la crèche « Les Loupiots » a permis aux délégués présents de se rendre compte de l'avancée des travaux et de la réussite du bâtiment. Le Président remercie Véronique MARCOT, Joël MAROT, François PICOCHÉ, Jean-Louis RABU et tous ceux qui se sont associés au projet, dont en particulier André DEFRANOUX, qui assure un suivi permanent des travaux. La capacité d'accueil est de 12 enfants simultanés.

Le gros œuvre pour une extension à 20 places a déjà été réalisé.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

### **01. Délibération n° 37/2011 : SDANC – Retrait et adhésion**

Le Conseil Communautaire se prononce :

➤ **POUR** le retrait de la commune de Trampot,

➤ **POUR** les adhésions suivantes :

- Commune de Damblain (288 habitants – canton de Lamarche)
- Commune de Dombasle en Xantois (120 habitants – canton de Mirecourt)
- Commune de Ferdrupt (797 habitants – canton de Le Thillot)
- Commune de Rollainville (327 habitants – canton de Neufchâteau)
- Commune de Vaudoncourt (131 habitants – canton de Bugnéville)
- SIVOM de Grand, regroupant les communes de Brechainville (48 habitants), Grand (459 habitants) et Trampot (112 habitants)

### **02. Délibération n° 38/2011 : SEGILOG – Renouvellement du contrat initial + adhésion au pack accueil**

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de renouveler le contrat initial du logiciel de comptabilité et de facturation avec SEGILOG,
- **DECIDE** d'adhérer au pack accueil de SEGILOG,
- **DIT** que les fonds sont inscrits au budget principal 2011,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces logiciels.

### **03. Délibération n° 39/2011 : Indemnités kilométriques du poste d'animateur/rice du Relais d'Assistants Maternelles**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le déplacement de l'animateur/rice du Relais d'Assistants Maternelles avec son véhicule personnel à l'intérieur de la Région Lorraine,
- **AUTORISE** le remboursement des frais de mission qui en découleront selon le tarif des personnels territoriaux,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer les documents se rapportant à cette décision.

### **04. Délibération n° 40/2011 : Mise en place du prélèvement automatique**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de permettre aux usagers d'utiliser le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement pour régler les factures de la redevance assainissement,
- **PRECISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants aux frais de prélèvement sont prévus à l'article 627 du budget assainissement 2011.

### **05. Délibération n°41/2011 : Participation financière des immeubles au réseau d'assainissement collectif**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MAINTIENT** le montant de la participation financière des immeubles au réseau d'assainissement collectif à 1000 €H.T.,
- **SUPPRIME** la minoration de cette participation financière pour les immeubles dont les propriétaires étaient dans l'obligation de maintenir un système de traitement des eaux usées avant le raccordement au réseau (sur les communes de Arches et Pouxieux compte tenu de l'absence de système de traitement collectif),
- **SUPPRIME** l'obligation de maintien d'un système de traitement des eaux usées avant le raccordement au réseau (sur les communes d'Arches et Pouxieux).

### **06. Délibération n° 42/2011 : Travaux d'assainissement 3ème tranche HADOL - Bordereau de prix supplémentaire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le bordereau de prix supplémentaire au marché de travaux d'assainissement de la 3ème tranche à Hadol,
- **AUTORISE** le Président à signer ce bordereau de prix supplémentaire,
- **DIT** que les fonds nécessaires sont inscrits au budget assainissement 2011.

### **07. Délibération n° 43 : Avis sur le schéma départemental de la coopération intercommunale**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Préfet qui consiste au maintien du périmètre actuel de la C2VRM.

### **08. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)**

- Levés Topographiques STEP Moselle : HYDRACOS pour 34 581,75€H.T.
- Mobilier crèche : CAMIF (Chaises) pour 551,95€H.T.- CAMIF (électroménager) pour 3 533,51€H.T.- WESCO (mobilier) pour 6 111,83€H.T.
- Curage et entretien réseaux assainissement : VEOLIA - pas de montant, bon de commande
- Etude préalable recyclage des boues STEP Hadol : SEDE pour 2 940€H.T.

Subventions obtenues :

- Arches - Chemin des Mazerey : 6 408€du CG 88 (19,50% de 32 860€). Suite à la CAO du 21/06/11, l'entreprise BOULAY a été retenue.
- Pouxieux – Rue de la Charatte : 4 752€du CG 88 (19,50% de 24 370€)

### **09. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

SDANC : Suite aux contrôles des installations, un certain nombre de propriétaires a été par erreur listé parmi les contrôles non faits.

PAYS : Modification statutaire (filère bois) – signature de diverses conventions – Demande de subventions – Attribution de marché pour la Charte forestière – Point sur les dîners insolites – Projet de « Maison de l'environnement » - Proposition de reprendre les abonnements téléphonique de tous les RSP – La Téméraire

GAL : réunion le 16/06/11 – attribution de budgets aux communes ou associations qui en ont fait la demande selon différentes thématiques – Il est proposé de mettre en place une action de présentation aux collectivités et associations du territoire.

GPEC : Le Pays souhaite mettre en place la GTEC. Le choix d'une entreprise pilote sur le territoire s'est porté sur l'ETS BIHR à Uriménil – La Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences est importante car elle permet d'anticiper les besoins en ressources humaines.

#### **10. Informations diverses**

STEP Pôle Moselle : Le comité de pilotage a orienté son choix sur deux sites (Arches et Pouxoux) avec systèmes de filtres mécaniques suivis de filtres plantés de roseaux. Le Président fait part aux délégués de l'accord de principe des propriétaires (commune d'Arches et propriétaires privés) pour l'achat des terrains concernés par l'implantation du système de traitement sur Arches. Les résultats de l'étude hydraulique du ruisseau des Nauves sont en attente.

Sur la commune de Pouxoux les terrains concernés se trouvent sur le secteur de Baudouotte. Une demande d'évaluation des parcelles a été faite auprès des Domaines. Une réunion d'information organisée le 15/06/11 à Pouxoux a permis de rencontrer tous les propriétaires concernés par le projet. Le Président a abordé les différentes solutions possibles quant à l'acquisition des différentes parcelles, en précisant que sur l'ensemble de la C2VRM les terrains sur lesquels sont installés les systèmes de traitement appartiennent aux communes.

OPAH : Réunions le 14 et 16 juin à Xertigny et Pouxoux à l'attention des élus et agents territoriaux.

Réunion de suivi à la DDT le 1<sup>er</sup> juillet – Un compte rendu sera transmis à chaque commune.

Publication juin 2011 : Distribution en mairie dès le 04/07/11.

Réseau d'entreprises : le 22 juin 2011, l'entreprise VSB accueillait une trentaine de personnes.

**11. Date et lieu des prochains conseils** : Le 20 juillet 2011 à Hadol.

La séance est levée à 22H35

Le Secrétaire  
Pascal CHARRETTE

Le Président  
Philippe EYMARD